

Un triste palmarès

Monde

EXPLOITATION HUMAINE DANS 167 PAYS

Un rapport de l'ONG Walk Free recense toutes les formes d'exploitation humaine dans le monde et établit le classement des pays, dont cinq regroupent près des deux tiers des victimes.

Hommes, femmes ou enfants, près de 36 millions de personnes sont victimes d'esclavage dans le monde, et plus de la moitié le sont dans cinq pays : l'Inde, la Chine, le Pakistan, l'Ouzbékistan et la Russie, révèle lundi l'organisation de défense des droits de l'homme. Selon une enquête menée par la Fondation Walk Free, « *L'esclavage moderne est présent dans l'ensemble des 167 pays* » couverts par l'étude : il peut s'agir de traite d'êtres humains, d'exploitation sexuelle, de travail forcé, de servitude pour dette ou de mariage forcé ou arrangé.

L'organisation a comptabilisé 35,8 millions de personnes réduites en esclavage, un chiffre en hausse de 20% par rapport à 2013, non pas à cause d'une explosion du nombre de cas, mais en raison d'une meilleure méthodologie. L'Afrique et l'Asie rassemblent une grande partie des pays où les « esclaves » sont les plus nombreux. Cinq pays concentrent à eux seuls 61% des personnes exploitées : l'Inde, où « *existent toutes les formes d'esclavage moderne* », arrive largement en tête avec 14,3 millions de victimes, devant la Chine, (3,2 millions), le Pakistan (2,1), l'Ouzbékistan (1,2) et la Russie (1,1). Suivent le Nigeria, la République démocratique du Congo, l'Indonésie, le Bangladesh et la Thaïlande.

Si l'on examine le pourcentage de la population réduite en esclavage, la Mauritanie connaît la plus forte proportion de victimes d'esclavage moderne (4%). « *L'esclavage est enraciné dans la société mauritanienne* », où les « Maures noirs », descendants de Noirs asservis par les Arabes berbères arrivés en Mauritanie au 11^{ème} siècle, continuent de servir de génération en génération les « Maures blancs ». « *Le statut d'esclave est héréditaire* », souligne le rapport.

Elle est suivie par l'Ouzbékistan (3,97%), où chaque automne, plusieurs millions d'Ouzbeks, homme, femmes et enfants, sont contraints par le gouvernement de participer à la récolte du coton, dont le pays est un des plus grands producteurs. Viennent ensuite Haïti, et ses *restaveks*, des enfants pauvres placés comme domestiques dans des familles riches, et le Qatar et ses milliers de travailleurs migrants souvent d'origine asiatique, exploités sur des chantiers ou comme domestiques dans des familles. Suivent l'Inde, le Pakistan, la RDC, le Soudan, la Syrie, et la Centrafrique.

En bas du classement, l'Islande et le Luxembourg sont les deux pays les plus exemplaires, avec seulement 100 victimes chacun. Ils sont suivis par l'Irlande (moins de 300 victimes). La France compte 8 600 victimes. Même si l'Europe dispose de la proportion de personnes exploitées la plus faible (1,6%), elle compte quand même 566 200 victimes, souvent d'une exploitation sexuelle ou économique. La Bulgarie, la République Tchèque et la Hongrie arrivent en tête des mauvais pays européens, mais c'est la Turquie qui compte le plus grand nombre de cas (185 500), dont

notamment des mariages d'enfants, du travail forcé et de la prostitution.

Le rapport met en avant également les efforts des pays pour lutter contre l'esclavage moderne. À part la Corée du Nord, tous les pays ont mis en place des lois pour criminaliser certaines formes d'esclavage moderne. Le rapport note cependant que seuls trois gouvernements (États-Unis, Brésil et Australie) ont mis en place des mesures pour endiguer l'esclavage moderne dans les marchés publics et les chaînes logistiques des entreprises établies dans leur pays.

(Web : http://www.liberation.fr/monde/2014/11/17/pres-de-36-millions-d-esclaves-dans-le-monde_1144709)

Mexique

ENFANTS ESCLAVES

Au Mexique, parmi les 3, 470 millions d'enfants qui travaillent, 70% ne reçoivent aucun salaire et seulement un cinquième de ceux qui les emploient leur donnent une rémunération quotidienne.

Ces chiffres furent dénoncés à l'occasion de la table ronde *No a la explotación laboral, compartamos la mirada y unamos nuestras voces* organisée [...] par diverses Organisations Non-Gouvernementales.

Après avoir invité, pour la troisième année consécutive, à une mobilisation pour dénoncer les mauvais traitements et l'exploitation des enfants – à l'occasion de la Journée mondiale contre le travail des enfants – le collectif d'organisations sociales a appelé à donner une visibilité aux millions d'enfants mexicains qui travaillent dans des conditions d'exploitation, ainsi qu'à augmenter la sensibilité sociale pour exiger de l'État qu'il respecte les accords internationaux.

Jorge García Hidalgo, de l'organisation *Caminos Posibles*, a signalé que d'après la *Encuesta Nacional de Empleo en el Módulo Infantil*, 67% des mineurs qui travaillent sont des garçons, et 33% des filles. Presque les trois-quarts

ont entre 14 et 17 ans, 40% travaillent dans le secteur agricole ; la majorité œuvre dans le commerce familial et 8% déclarent réaliser un labeur difficile pour leur âge comme porter du bois, des sacs de ciment, de grands paniers ou des sacs. [...]

Toutes ces organisations demandent, entre autres, un respect des engagements pris lors de l'accord 182 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ; la création d'un Comité National d'Éradication du Travail Infantile ; l'attribution de fonds pour éradiquer l'exploitation des enfants ; que l'État ratifie l'accord 138 de L'OIT sur l'âge minimum d'admissibilité pour un emploi, ainsi que la réincorporation du Mexique dans le Programme International pour l'Éradication du Travail Infantile.

(Web : <http://au-bout-de-la-route.blogspot.fr/2012/01/enfants-esclaves-du-mexique.html>, 16/07/2014. Lire aussi : <http://www.lefigaro.fr/international/2014/07/16/01003-20140716ART-FIG00350-la-police-mexicaine-decouvre-plus-de-450-enfants-reduits-en-quasi-esclavage.php>)

Asie

LES « FEMMES MANQUANTES » EN INDE

En Inde, les familles préfèrent avoir des garçons. De nombreux parents décident de tuer ou d'abandonner leurs filles à la naissance. On estime à 39 millions le nombre de femmes « manquantes » en Inde à cause des infanticides et des avortements sélectifs.

Quand Kalaivani est née dans un petit village en Inde, sa mère, Yashoda, était très inquiète car c'était la troisième fois qu'elle donnait naissance à une fille. Cela la mettait dans une situation très compliquée car elle était accusée par son mari de porter malheur et risquait d'être mise à la porte de chez elle avec ses trois filles. C'est pourquoi, après des heures de réflexion, Yashoda envisageait comme seule solution de ne pas la laisser vivre.

En Inde, comme dans de nombreux Pays en Développement, les familles préfèrent attendre des garçons, car les filles sont moins susceptibles d'aider financièrement leur famille, et au moment de leur mariage, leurs parents doivent également payer une dot à la famille du mari en plus du coût du mariage. Les familles des garçons s'enrichissent, alors que les familles des jeunes filles s'appauvrissent. Face à ce dilemme, les infanticides ou abandons des petites filles à la naissance sont fréquents. Sans l'intervention de *Vision du Monde*, Kalaivani aurait très probablement fait partie de ces « femmes manquantes » en Inde.

(Web : <http://www.visiondumonde.fr/actualites/news/les-femmes-manquantes-en-inde>)

Maldives

LES ENFANTS POURRONT ÊTRE CONDAMNÉS À MORT

Le 27 avril (2014), le gouvernement a annoncé qu'il allait mettre fin à soixante ans de moratoire au sujet de la peine de mort.

L'âge de la responsabilité pénale aux Maldives est fixé à dix ans. Sauf pour certains crimes, comme le vol, la fornication, la consommation d'alcool et l'apostasie (l'islam y est la religion d'État), où il est fixé à sept ans. Désormais des enfants ou des mineurs coupables de meurtre pourront être condamnés à mort. Le comble de l'horreur ! Le bureau des droits de l'homme de l'ONU a demandé aux Maldives d'abroger la peine de mort. Le président de la République a répondu que « le meurtre doit être puni par le meurtre ».

Pour se conformer au droit international qui proscrit l'application de peines réservées aux adultes et aux personnes âgées de moins de dix-huit ans, il a ajouté que « les mineurs condamnés à mort ne seront toutefois pas exécutés avant leur majorité ». Quel cynisme !

La peine de mort est toujours une mesure législative barbare, inhumaine. Elle est toujours appliquée par de nombreux pays, au 21^{ème} siècle. C'est la stricte application de la loi du Talion : « Œil pour œil, dent pour dent ». Mais lorsqu'elle concerne des mineurs ou des enfants, il n'y a pas de mot assez fort pour exprimer tout le dégoût et le sentiment d'indignation et de révolte qu'elle peut nous inspirer.

(Web : <http://leplus.nouvelobs.com/contribution/1198368-retour-de-la-peine-de-mort-aux-maldives-meme-HYPERLINK> »
<http://leplus.nouvelobs.com/contribution/1198368-retour-de-la-peine-de-mort-aux-maldives-meme-pour-les-enfants-boycottons-le-pays.html>, mai 2014)

Monde

SEULS 5% DES ENFANTS EN ORPHELINAT SONT ORPHELINS

Piégés en orphelinat bien qu'ils aient une famille. Tel est le sort de millions d'enfants dans le monde entier, si l'on en croit le rapport publié par la Fondation Lumos, créée par l'écrivain J.K. Rowling, la « maman » de Harry Potter. Titré *Un tableau global des enfants en institution*, ce document estime que plus de 80% des huit millions de mineurs qui se trouvent actuellement dans des instituts pour enfants abandonnés dans le monde, ne sont en réalité pas abandonnés : ils ont au moins un de leurs parents ou un autre proche en vie et pourraient être réunis à leur famille si les instruments adéquats pour favoriser ce regroupement existaient. [...] La cause de ce phénomène s'explique aisément : du fait de l'extrême pauvreté dans laquelle vivent de nombreuses familles, l'institution est considérée comme une solution positive pour que les enfants se développent et échappent à une vie de misère.

(Web : <http://wearelumos.org/> en anglais, Vita.it, 12 novembre 2014)

France

ESCLAVAGE EN FRANCE AUSSI

La présidente du Comité contre l'esclavage moderne (CCEM), Sylvie O'Dy, évoque le sort des esclaves domestiques en France, qui sortent rarement de leur silence.

Les esclaves domestiques travaillent et vivent chez leur exploiteur. Des journées de 18 heures de travail, parfois, à laver du linge à la main pour économiser l'électricité, à nettoyer le même sol plusieurs fois par jour, à s'occuper des enfants... Sans parler des cas d'exploitation sexuelle. Épuisées par leur travail, souvent mal nourries, les victimes de servitude logent généralement dans des conditions indignes. Nous avons rencontré des jeunes filles qui dormaient sur le balcon de leur exploiteur, par terre dans la cuisine ou recroquevillées dans un placard.

• **Quel est le profil des victimes ?**

90% des personnes suivies par le CCEM sont des femmes, dont 30% de mineures. En 2010, 82% des victimes étaient d'origine africaine, notamment d'Afrique de l'ouest. Il y a aussi des femmes plus âgées venues des Philippines, du Sri-Lanka et d'Indonésie, qui sont attirées par la promesse, évidemment non tenue, de gagner assez d'argent pour aider leurs enfants.

Au départ, ce sont toujours des gens vulnérables financièrement. À cela s'ajoute une faiblesse psychologique, l'isolement linguistique et l'absence de papiers d'identité. Les exploiters en profitent pour manipuler leurs victimes, qui connaissent mal la loi et sont souvent terrorisées à l'idée de croiser un policier.

• **Quand décident-elles de dire stop ?**

Il faut un déclic: un geste particulièrement violent, une tentative de viol par exemple. Les esclaves mettent fin à leur calvaire le jour où elles réalisent que leur vie est en danger [...]

Les victimes ont toujours beaucoup

de mal à mettre des mots sur ce qu'elles ont vécu. Elles sont tétanisées de peur. Raconter leurs souffrances, c'est comme les revivre. Il nous faut parfois six mois de dialogue pour qu'une victime parle enfin librement. C'est particulièrement long quand il y a eu agression sexuelle. Les victimes n'en parlent souvent qu'après une dizaine de rendez-vous chez nous.

• **La situation tend-t-elle à s'améliorer en France ?**

Il y a quelques signes encourageants. Le 5 août dernier, la France a introduit la notion de servitude dans le Code pénal. La police et la justice peuvent désormais nommer clairement les cas d'esclavage, qu'on réduisait trop souvent à du travail dissimulé ou à des séjours clandestins.

Mais la crise empêche que la situation s'améliore nettement. Nous accompagnons actuellement une centaine de personnes et suivons environ 80 affaires en justice, autant que les années précédentes. Je m'inquiète aussi du nombre croissant d'esclaves masculins, forcés de travailler dans des petites entreprises du bâtiment par exemple. Je crains que ce nouveau phénomène prenne davantage d'ampleur ces prochaines années.

(Web: <http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2013/11/23/01016-20131123ARTFIG00346-sequestrees-de-londres-des-milliers-de-femmes-esclaves-en-france.php> , Le figaro 23/11/2013).